

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Le 10 km de Port-Gentil 2020 se courra à une date ultérieure

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

INITIALEMENT prévue du 20 au 21 juin prochain dans la capitale économique gabonaise, la quatrième édition de l'emblématique course du 10 km de Port-Gentil a été officiellement reportée.

"C'est en concertation avec les autorités gabonaises, ainsi qu'avec les instances internationales, World Athletics, que le Comité d'organisation travaille à un calendrier de report de la course", indique le communiqué rendu public le 6 avril passé.

Devenu un rendez-vous incontournable pour les passionnés d'athlétisme, le 10 km le plus rapide d'Afrique et labellisé silver (argent) par la Fédération internationale d'athlétisme amateurs (IAAF) en octobre 2019, va connaître un report, en raison de la pandémie du coronavirus. Comme de nombreuses courses internationales



Les coureurs gabonais et étrangers vont désormais attendre les nouvelles dates de la 4e édition du 10 km de Port-Gentil.

de renom à travers le monde, d'ailleurs. "Une nouvelle date sera probablement proposée ultérieurement, aussitôt que la situation le permettra", poursuit le communiqué de presse. Avant de préciser que

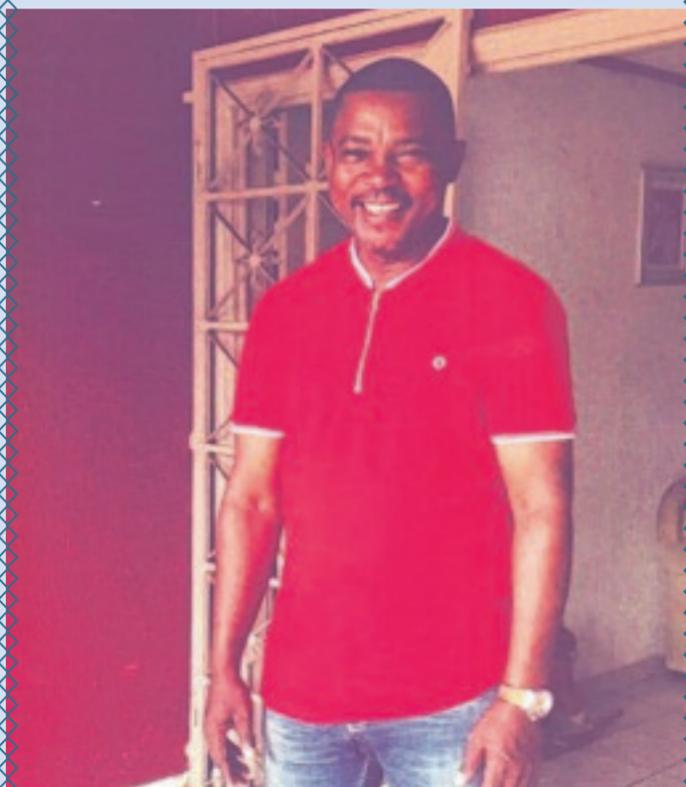
"l'urgence est à la lutte contre cette pandémie pour préserver la santé de tous. Tous ensemble, nous devons fournir cet effort aujourd'hui pour mieux nous retrouver bientôt et célébrer le sport que nous aimons tant".

Pour rappel, la troisième levée, disputée le 29 juin 2019, avait été remportée respectivement par la Kényane Sheila Chelangat (tableau dames) et l'Ougandais Abdallah Mandé (messieurs). Ce meeting a

mobilisé 8 500 coureurs de diverses nationalités et tranches d'âge.

Cette participation en hausse confirme que l'épreuve est devenue un événement majeur sur le calendrier de l'IAAF.

Anniversaire



Toutes les merveilles de ce monde ne valent rien comparées à ce que mon coeur éprouve pour toi.
Joyeux anniversaire mon Amour.
Ton épouse.

DROIT AU BUT

PAR J. NGOM'ANGO

Que d'échecs devant le Tas !

SI pour cause de pandémie, toutes les activités sportives sont complètement arrêtées, il faut, toutefois, relever que le Covid-19 n'a pas réussi à tuer certaines affaires. Pas plus qu'il n'aura réussi à «neutraliser» certaines institutions sportives. Il en est ainsi du Tribunal arbitral du sport (Tas) qui, en pleine tempête, et alors que les gens cherchent d'abord et avant tout à échapper à la mort que sème, à travers les continents, le terrible virus, trouve les ressources nécessaires pour plancher sur de nombreux dossiers. A commencer par celui du Gabon.

Il faut dire que notre pays n'a pas échappé aux fourches caudines d'une institution, le Tas, souvent sans pitié, qui ne transige pas avec le droit. Le Gabon est ainsi condamné à verser 312 millions de francs à l'ancien sélectionneur national, Jose Antonio Camacho. Cette condamnation vient malheureusement s'ajouter à d'autres, toutes aussi humiliantes les unes que les autres.

Notre pays est ainsi tenu de verser, pour réparation de l'ensemble des préjudices causés aux ex-sélectionneurs et autres directeurs techniques nationaux (DTN), une coquette somme de 2,5 milliards de francs! A l'évidence, ces cuisants déboires répétés du Gabon devant le Tas montrent que les contrats ont été mal ficelés, par des gens peu outillés. En somme, des imposteurs qui se sont fait piéger à chaque fois. On a même l'impression, au regard de ces nombreuses tuiles, qu'à chaque fois, ceux qui négociaient ces contrats au nom du Gabon, mettaient notre pays en position de faiblesse. Sinon, on ne perdrait pas autant de procès. Et d'argent.

En tout cas, l'image du Gabon s'en trouve sérieusement écornée. C'est un discrédit pour le pays. Et le nouveau ministre des Sports, Franck Nguema, à qui ont échu ces patates chaudes, est obligé de jouer les pompiers pour éteindre les incendies laissés allumés par ses prédécesseurs.